

Repérage des fonds de documents sonores dans les médiathèques de Midi-Pyrénées

Analyse des questionnaires du CRL au 20 mars 2007

réalisée par Pascal FRANC

Qui a répondu ? (questionnaires retournés ou réponses par téléphone)

Sur 359 questionnaires envoyés, nous avons eu des retours de 78 établissements, soit un taux de réponse de 21,73%.

11 questionnaires supplémentaires sont attendus, de la part d'établissements nous ayant dit l'avoir mis au courrier ou devant le faire prochainement suite à nos contacts téléphoniques, et d'établissements devant être relancés (membres BMMP). Ce qui porterait le taux de réponse à près de 25%.

	Questionnaire	Téléphone	Total
BM	47	8	55
BDP	7	1	8
BS	6	2	8
BU	0	0	0
Archives	7	0	7
Total	67	11	78

BS = bibliothèques spécialisées

Département	BM	BDP	BS	BU	Archives	Total
09	4	1	0	0	1	6
12	10	1	0	0	2	13
31	16	1	7	0	0	24
32	5	1	0	0	0	6
46	3	1	0	0	1	5
65	5	1	0	0	0	6
81	7	1	1	0	2	11
82	5	1	0	0	1	7
Total	55	8	8	0	7	78

Nous avons établi 3 catégories d'établissements

- *Les établissements non concernés* : ils ne possèdent pas de documents sonores.
- *Les collections de lecture publique* : généralistes et basées essentiellement sur le CD, accompagné ou pas de documents associés (livres-CD, livres K7, DVD, etc.). A noter parfois la présence de K7 audio.
- *Les fonds particuliers* : ils peuvent être de 2 sortes. Soit ils incluent des supports "patrimoniaux" (microsillons et plus anciens). Soit ils sont spécialisés selon une thématique définie.[cf. infra]

Non concernés	Lecture publique	Fonds particuliers
26	33	19

Quels fonds de documents sonores ?

Nous avons recensé un total de 584.648 documents, sachant qu'un certain nombre de fonds ne sont pas catalogués, voire pas inventoriés, et que les chiffres donnés sont alors très approximatifs.

Documents audio

Support	Quantité	Pourcentage	Nombre d'établissements possédant	BM	BDP	BS	BU	Archives
Total	523022	100	-	-	-	-	-	-
CD	418768	80,07%	47	39	5	3	-	-
Microsillons 30 cm	41199	7,88%	11	7	4	-	-	-
K7 audio	32916	6,29%	18	12	4	1	-	1
78 tours	16592	3,17%	1	1	-	-	-	-
Livres-CD	8009	1,53%	33	26	5	2	-	-
Livres-K7	3315	0,63%	18	13	4	1	-	-
Microsillons 17 cm	1389	0,27%	8	8	-	-	-	-
Microsillons 25 cm	701	0,13%	6	6	-	-	-	-
Bandes magnétiques	132	0,03%	2	2	-	-	-	-
Cylindres	1	0,00%	1	1	-	-	-	-

Commentaires :

- Le CD constitue l'essentiel des collections
- K7 et livres K7 : très peu d'établissements déclarent faire des acquisitions pour ces supports (2 pour les K7 et 4 pour les livres-K7). Ces fonds sont considérés comme "morts" pour 12 (K7) et 13 (livres-K7) bibliothèques.
- Microsillons : cf. infra.

Documents associés

Imprimés

Support	Quantité	Pourcentage	Nombre d'établissements possédant	BM	BDP	BS	BU	Archives
Total	40771	100	-	-	-	-	-	-
Livres	16239	39,83	19	15	2	2	-	-
Partitions	11083	27,18	9	6	2	1	-	-
Reuves	13449	32,99	20	15	3	2	-	-

Commentaires :

- Reuves : 17 établissements indiquent vraisemblablement le nombre de titres auxquels ils sont abonnés. Les 3 autres (fonds particuliers) donnent des chiffres laissant supposer qu'il s'agit du nombre d'exemplaires possédés (incluant les 5.000 fanzines des Musicophages).

Vidéos

Support	Quantité	Pourcentage	Nombre d'établissements possédant	BM	BDP	BS	BU	Archives
Total	7576	100	-	-	-	-	-	-
DVD	5257	69,39	15	10	3	2	-	-
VHS	35	0,46	3	2	-	1	-	-
Laser Disc	19	0,25	1	1	-	-	-	-
Vidéos (support indéterminé)	2265	29,9	3	2	1	-	-	-

Iconographie

Support	Quantité	Pourcentage	Nombre d'établissements possédant	BM	BDP	BS	BU	Archives
Total	13200	100	-	-	-	-	-	-
Photos	1200	9,09	1	1	-	-	-	-
Documents iconographiques	12000	90,91	1	-	-	1	-	-

Autres

Support	Quantité	Pourcentage	Nombre d'établissements possédant	BM	BDP	BS	BU	Archives
Total	79	100	-	-	-	-	-	-
Cédéroms	73	92,41	3	2	1	-	-	-
Abonnements	6	7,59	1	-	1	-	-	-

Commentaires :

- Nature des abonnements indéterminée.

Microsillons

Support	Quantité	Pourcentage	Nombre d'établissements possédant	BM	BDP	BS	BU	Archives
Total	59881	100	12	8	4	-	-	-
Microsillons 30 cm	41199	68,80%	11	7	4	-	-	-
78 tours	16592	27,71%	1	1	-	-	-	-
Microsillons 17 cm	1389	2,32%	8	8	-	-	-	-
Microsillons 25 cm	701	1,17%	6	6	-	-	-	-

Seuls 5 établissements (sur 12) ont inventorié leur fonds. En conséquence, nous ne savons rien sur les autres établissements sauf qu'ils ont des disques vinyles.

Nous avons attribué leur estimation de ce fonds au support "microsillons 30 cm", supposant que ce support serait majoritaire (correspondant à d'anciens fonds courants remplacés par le CD). Mais il peut très bien y avoir aussi des microsillons 17 et 25 cm (voire des 78 tours ?).

Les chiffres donnés pour les 17 et 25 cm dans le tableau ci-dessus correspondent aux fonds inventoriés.

La répartition entre ces trois supports (ainsi que le nombre d'établissements les possédant) est donc très relative, et devra faire l'objet de précisions (détails sur le contenu du fonds, son origine, date de création du secteur Musique, etc.). On peut néanmoins retenir l'estimation globale de 43.289 disques vinyles.

L'ensemble des 78 tours identifiés à ce jour est possédé par la seule médiathèque de Villefranche de Rouergue.

Les fonds particuliers

Ce sont des fonds spécialisés. On en dénombre 6 :

- 2 bibliothèques spécialisées, dont l'ensemble des collections pourrait être considéré comme un fonds particulier : La Talvera (inclus du collectage inédit) et Les Musicophages.
- 2 BM ayant reçu des dons importants, orientés jazz : "Fondation Sim Copans" (Souillac) et les collections "Panassié", "Mansion" et "Delord" (Villefranche de Rouergue).
- 1 collection de "CD objets" (packaging original et/ou artistique) à la BDP31.
- 1 projet de fonds "bandas" à Condom (pas de support sonore à ce jour).

Les fonds locaux

18 établissements sont concernés, mais leur définition d'un fonds local est très variable (un même établissement pouvant aussi cumuler les critères).

- 6 pour la musique occitane (les frontières de l'Occitanie n'étant pas toujours définies)
- 3 pour la musique de Midi-Pyrénées (tous genres ?)
- 1 pour l'orchestre du Capitole
- 1 pour la chaîne pyrénéenne (France et Espagne)
- 3 (2 BDP + 1 BM) pour leur département (tous genres ?)
- 1 pour les autoproduits dans un rayon de 30 km autour de la ville (Graulhet)
- 5 n'indiquent pas de critère

Implication

10 établissements se déclarent prêts à **conserver** (11 autres ne donnent pas de réponse claire) : 8 BM, 1 BDP, 1 BS.

21 établissements se déclarent prêts à **alimenter** (8 autres ne donnent pas de réponse claire) : 13 BM, 7 BDP, 1 BS.

Attentes

Notons tout d'abord les encouragements exprimés par quelques collègues, d'ailleurs pas toujours directement concernés par la conservation des documents sonores. Ce n'est pas grand chose, mais ça fait toujours plaisir.

Les attentes exprimées s'organisent autour de 4 pôles.

La conservation du patrimoine

C'est ce qui est formulé le plus souvent (19 mentions), face au danger de voir disparaître tout ou partie d'une mémoire locale et des trésors cachés qu'elle peut contenir. Qu'il s'agisse d'une disparition physique (destruction des documents) ou « symbolique » (existence ignorée de ces documents). D'où l'insistance sur une nécessaire valorisation de ce patrimoine.

Cette conservation / valorisation passant par (ou débouchant sur ?) une rationalisation des procédures, certains proposant un « dépôt légal régional ».

C'est aussi pour certains une étape utile à la reconnaissance institutionnelle de l'existence de ce patrimoine et de sa valeur culturelle (légitimation).

La collaboration entre établissements

A l'évidence, une conservation partagée nécessite une collaboration entre les établissements participant au projet, collaboration tant matérielle qu'immatérielle (15 mentions).

Sur le plan matériel, certains attendent une circulation élargie des publics et des documents, soit de manière ponctuelle (constituer un « réservoir » pour des animations), soit de manière courante (prêt entre bibliothèques, voire libre-échange des documents et le partage des ressources sonores).

Sur le plan immatériel, il est au minimum attendu par les collègues d'être informés sur le déroulement du projet, qu'ils y soient ou non associés.

Tout un ensemble de remarques vise ensuite à une identification (et à l'accès à cette identification) des collections conservées : sites (physiques) référents dans un domaine, concertation sur l'indexation voire catalogue ou base commune, site Internet, etc.

L'avenir

Certains collègues (5 mentions) associent ce projet de conservation aux réflexions sur l'avenir du document sonore.

Comment mener ce projet (quels sont les documents concernés ? quelles méthodes de conservation ?) lorsqu'on parle de disparition du CD, de musique dématérialisée, de numérisation ? S'agit-il de nouvelles perspectives pour la profession ?

L'aide au désherbage

Enfin, il est aussi vu dans ce projet une aide au désherbage (4 mentions), soit parce qu'il promet un gain de place (confier ses documents à d'autres), soit qu'il évite des éliminations préjudiciables.

Mes impressions

Je commencerais par briser le consensus sur l'intérêt du projet en citant une réponse faite dans l'un des questionnaires : « *Qu'attendez-vous de ce projet ? Rien ! [Nous n'avons] ni mission, ni demande, ni besoin de conserver des documents sonores qui ne sont que des documents provenant de l'édition contemporaine.* »

Si l'on peut ne pas partager la radicalité du propos, il n'en soulève pas moins une question primordiale qu'il faudra à mon avis régler en priorité, avant d'aller (éventuellement) plus loin dans le projet : la conservation, pour qui ? pour quoi ?

Que conserver ? Tout le monde s'accorde sur la « nécessité de sauvegarder le patrimoine », mais

1 : est-il en péril ?

2 : quel est-il, ce patrimoine ? Que faut-il conserver, selon quels critères ? Tout est-il patrimoine ? Est-ce une question de support, de qualité (subjective), de thématique ?

3 : est-ce le rôle des médiathèques de lecture publique d'assurer cette conservation, dans quelle mesure, sous quelle forme ?

4 : cette conservation doit-elle être partagée ? au plan régional ?

La « conservation partagée du patrimoine sonore » semble relever d'une évidence telle qu'il faut impérativement l'explicitier et l'argumenter.

Car la volonté de conserver semble parfois motivée par les scrupules du désherbage, sans qu'il y ait forcément la volonté ou les moyens d'assumer cette conservation (en exagérant : « pourvu qu'un collègue me débarrasse de ces disques, qui sont sans doute très intéressants, mais qui m'embarrassent... »)

Je voudrais aussi relever 2 points qui méritent à mon avis d'être examinés avec un certain recul.

Sans remettre en cause ni la qualité ni la légitimité de certaines associations, (Les Musicophages ou La Talvera par exemple), on note chez eux une volonté de reconnaissance institutionnelle de leur travail et de leur objet d'étude. Là aussi, il conviendrait de s'interroger sur le rôle des médiathèques dans ce processus.

D'autre part, j'ai senti dans de nombreux questionnaires un enthousiasme prometteur pour la collaboration entre établissements, mais pas forcément lié à la conservation partagée. Tant mieux, mais ne nous trompons pas de projet (la conservation partagée ne devant pas non plus empêcher d'autres initiatives de collaboration).

S'il apparaissait après examen qu'une conservation partagée est utile, il resterait plusieurs questions en suspens.

Les supports :

Les supports « très anciens » (cylindre, 78 tours) sont liés à des (un) fonds bien particuliers (Villefranche de Rouergue) et ne semblent pas pouvoir être concernés.

Les disques vinyles : ils ne sont que rarement inventoriés, difficile d'avoir une idée précise sur le contenu (et leur nombre exact). Peut-être un pré-inventaire et une expertise (par qui ?) sont-ils nécessaires pour évaluer ce qui mérite d'être conservé ?

Ensuite, un gros travail de catalogage reste à faire...

Les cassettes audio : elles peinent à trouver un statut patrimonial. Support fragile, s'il ne concerne que des enregistrements disponibles par ailleurs en vinyles ou CD, a-t-il un intérêt ?

Les CD : rejoignant les questionnements sur la dématérialisation de la musique, faut-il ou non le considérer comme un support patrimonial ?

Les documents associés : dans la mesure où la politique de conservation se structurerait autour d'axes précis, doit-on se contenter des documents audio ou intégrer les documents associés (livres, revues, partitions, etc.) pour plus de cohérence. Le questionnaire n'est pas assez précis sur ces supports pour dégager des pistes, mais il faut les prendre en compte dans la réflexion.

Les fonds particuliers

Ils sont en nombre réduits (6) et bien identifiés. A moins d'être alimentés par d'autres établissements, je ne vois pas comment leur conservation pourrait être « partagée ».

Les fonds locaux

Ils constituent a priori l'échelon le plus évident de conservation en région, mais les critères sont très flous, ne permettant pas pour l'instant une politique cohérente.

De plus, le niveau territorial équivalent au « local » (la ville, le département, la région, le « pays », l'Occitanie ?) peut déterminer si la conservation doit être partagée à l'échelle régionale.